

Modification du mode d'affectation des résultats, des modalités de souscription et de rachat et de la périodicité de l'abonnement des charges

AL AMANAH PRUDENCE FCP

Fonds commun de placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 14-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira – Les Jardins du Lac-Lac II – 1053 Tunis

1. Modification du mode d'affectation des résultats

La Compagnie Gestion et Finance « CGF », en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH PRUDENCE FCP », informe le public et les porteurs de parts que son Conseil d'Administration, tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats dudit FCP qui devient un FCP de type capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à compter de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°8 du 1^{er} avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, une faculté de sortie sans frais pendant une période de 3 mois est offerte aux porteurs de parts à compter du **31 décembre 2015**.

2. Modification des modalités de souscription et de rachat

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts de « AL AMANAH PRUDENCE FCP ». Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront à une **valeur liquidative hebdomadaire connue** si elles interviennent le lundi, entre 9h et 14h30 en période de double séance (entre 9h et 11h30 en périodes de séance unique et de Ramadan) et à **une valeur liquidative inconnue** qui sera déterminée chaque lundi à 9h, si elles interviennent le lundi en dehors de la plage horaire précitée et durant le reste de la semaine.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 31 décembre 2015.

3. Modification de la périodicité de l'abonnement des charges

Le Conseil d'Administration de la « CGF », tenu le 15 décembre 2015, a décidé de modifier la périodicité de l'abonnement des charges supportées par le fonds de hebdomadaire à quotidienne.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 31 décembre 2015.

Le prospectus de « AL AMANAH PRUDENCE FCP » mis à jour sous le numéro 08-589/A001 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis incessamment à la disposition du public, sans frais, auprès de la Compagnie Gestion et Finance « CGF », Intermédiaire en bourse, sise au 17 Rue de l'île de Malte – Immeuble Lira – Les Jardins du Lac – Lac II –1053 Tunis et de son réseau d'agences.